



PROVINCE DE QUÉBEC
Village de Price

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Village de Price, tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, le lundi 27 février 2023 à 18 h 03.

Présences :

1- Nancy Banville	4- Annick Pelletier
2- Marie-Renée Savard	
3- Frédéric Gagné	6- Lise Levesque

Absent :

5- René Roberge

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Paradis, maire.

M. Alain Thibault, directeur général est aussi présent.

Tous les membres ont reçu un avis de convocation conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-02-36 Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Annick Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2. DÉPÔT D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE – PARTAGE D'UNE RESSOURCE PARTAGÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Price a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Price et la Ville de Mont-Joli désirent présenter un projet pour le partage d'un coordonnateur adjoint en loisirs dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

POUR CES MOTIFS :

2023-02-37 Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil municipal de la municipalité du Village de Price s'engage à participer au projet de partage de ressources en entretien d'espaces verts et en assumer une partie des coûts;
- Le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil municipal nomme la Ville de Mont-Joli organisme responsable du projet.

Adoptée

3. SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE – RESSOURCE EN LOISIRS PARTAGÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Price et la Ville de Mont-Joli se sont entendues sur le partage d'une ressource en loisirs;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource veillera à répondre aux besoins organismes communautaires établis sur les territoires des deux municipalités; des

CONSIDÉRANT QUE les articles 569 et suivant du Code municipal et 468 et suivant de la Loi sur les Cités et Villes permettent aux municipalités de conclure une entente intermunicipale;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Price et la Ville de Mont-Joli désirent se prévaloir du Volet 4 —Soutien à la Coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité afin d'obtenir les fonds pour cette ressource;

POUR CES MOTIFS :

2023-02-38 Il est proposé par Marie-Renée Savard appuyé par Frédéric Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise M. Bruno Paradis, maire et Alain Thibault, directeur-général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité du Village de Price l'entente de coopération intermunicipale avec la Ville de Mont-Joli.

Adoptée

4. ACCEPTATION DE SOUMISSION – SERVICE DE GARDE COMMUNAUTAIRE

2023-02-39 Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Lise Levesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la compagnie Construction Qualité-Confort Inc. au montant de 51 573.95 \$, taxes en sus pour la rénovation de l'espace de service de garde subventionné communautaire.

Adoptée

5. AUTORISATION DE SIGNATURE – DÉPÔT DU PROJET PILOTE AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

2023-02-40 Il est proposé par Annick Pelletier, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Bruno Paradis, maire et M. Alain Thibault, directeur-général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tout document jugé utile pour le dépôt du projet pilote de service de garde éducatif en communauté au ministère de la Famille.

Adoptée

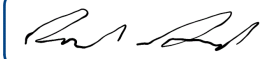
6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-02-41 Il est proposé par Lise Levesque et résolu unanimement de levée l'assemblée à 18 h16.

Adoptée

DocuSigned by:



A3533CFE363247B
Bruno Paradis, maire

DocuSigned by:

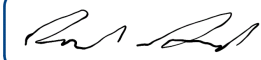


56774C28B37E735
Alain Thibault, directeur-général &
Greffier-trésorier

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Bruno Paradis, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

DocuSigned by:



A3533CFE363247B
Bruno Paradis, maire